

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE  
TRANSPORTS, MER ET PÊCHE

*Direction des affaires maritimes*

**Arrêté du 30 novembre 2012 relatif aux examens conduisant  
à la délivrance du diplôme de mécanicien 750 kW**

NOR : TRAT1240960A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le décret n° 99-439 du 25 mai 1999 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice des fonctions à bord des navires de commerce, de pêche ainsi que des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 1999 modifié relatif à la formation et aux conditions d'obtention du diplôme de mécanicien 750 kW ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2002 relatif à l'organisation des examens et à l'obtention des certificats, diplômes et brevets de la marine marchande ;

Sur proposition du directeur général de l'École nationale supérieure maritime (ENSM),

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le professeur en chef de l'enseignement maritime dont le nom suit est désigné pour présider la commission d'examen de la session de décembre 2012 organisée par la DIRM Nord Atlantique Manche Ouest au centre de Lorient et conduisant à la délivrance du diplôme de mécanicien 750 kW :  
M. Stéphane PEN.

Article 2

Le directeur interrégional de la mer de Nord Atlantique Manche Ouest désigne les autres membres de la commission ainsi que le secrétaire de commission.

Article 3

La directrice des affaires maritimes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 30 novembre 2012.

Pour le ministre délégué et par délégation :

*La directrice des affaires maritimes,*

R. BRÉHIER